

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Forbach-Boulay
Moselle

Nombre des conseillers
élus : 11

Conseillers
en fonction : 11

Conseillers
présents : 10

COMMUNE DE VATIMONT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 Septembre 2021 à 20 H.

Sous la présidence de M. BELVOIX Philippe, maire.

Date de la convocation : 09 Septembre 2021.

Etaient présents : BELVOIX Philippe, BORRÉ Cyril, CHANCEREL Roseline, LAUDET Yvon, HAEGENAUER Viviane, HORY Marie-Claire, LEVASSEUR William, MAOT Laurent, SOURD Françoise, STEGMANN Jean-Michel.

Absent excusé : HOPPE Pascaline.

Point N°1 : Création d'un poste d'adjoint technique.

Suite à la décision en date du 21 mai 2021 de Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale d'implanter et délocaliser la nouvelle classe de l'école de HERNY sur la commune de VATIMONT, il convient de modifier le temps de travail de l'agent ayant en charge l'entretien des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- la création d'un poste d'adjoint technique à raison de 20 heures de travail mensuel à compter du 1^{er} octobre 2021.

Point N°2 : Mise en place de panneaux de signalisation.

Monsieur Jean-Pierre THOMAS nous a signalé à plusieurs reprises le passage intempestif de véhicules et le dépôt sauvage de débris dans le chemin rural dit " le Profond Chemin ". Celui-ci demande s'il serait possible de mettre en place un panneau de signalisation interdisant la circulation des véhicules à l'exception des ayants droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- décide par 09 voix pour et 01 abstention, l'achat de 3 panneaux B7b,
- décide par 08 voix pour et 02 abstentions le positionnement des panneaux comme suit :
 - o 1 panneau positionné à l'entrée côté rue du Faubourg,
 - o 1 panneau positionné à l'entrée du chemin rural dit " le Profond Chemin ".
 - o 1 panneau positionné Rue du Château d'Eau avant le croisement au-dessus de la maison de la Famille BAILLARD

Point N°3 : Demande de dotation d'aménagement communautaire pour l'installation d'une pompe à chaleur dans la salle de classe.

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 08 juin dernier, il a été décidé de l'installation d'une pompe à chaleur dans la salle de classe.

Le montant des travaux s'établit comme suit :

- Installation d'une pompe à chaleur : 3 275,00 HT
- Travaux d'électricité : 390,94 HT
- MONTANT TOTAL DES TRAVAUX 3 665,94 HT

Une dotation d'équipement des territoires ruraux a été attribuée pour ces travaux à hauteur de 50% de la dépense hors taxe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une partie de la dotation d'aménagement communautaire de 2018/2020 d'un montant de 863 euros.

Le plan de financement s'établit comme suit :

COUT DES TRAVAUX :	3 665,94 € HT
D.E.T.R :	1 938,00 €
D.A.C sollicitée :	863,00 €
Reste à la charge de la commune :	864,94 €

POINT N° 4 : Groupement de commandes Fus@é.

Le Maire expose au conseil municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 11 mars 2021 au groupement de commande Fus@é : Faciliter les usages @-éducatifs qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clés en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

POINT N° 5 : Demande de subvention D.E.T.R (second appel à projets) pour l'installation d'un nouveau chauffage pour l'école (installation d'une pompe à chaleur)

Par courrier en date du 21 mai 2021, Monsieur le Directeur des services départementaux de l'Education Nationale de la Moselle a décidé de l'implantation délocalisée de la nouvelle classe de l'école de HERNY sur la commune de VATIMONT.

L'ouverture de cette classe nécessite le remplacement de l'actuel chauffage défectueux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide l'installation d'un nouveau chauffage pour l'école : installation d'une pompe à chaleur et accepte les devis d'un montant total de 3 876 € HT établis par la Société LAURENT CHAUFFAGE à REMILLY.
- Décide de solliciter sur ces travaux une demande de subvention D.E.T.R auprès de Madame le Sous-préfet de FORBACH/BOULAY.
- Accepte le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Installation pompe à chaleur	3876 €	Subvention DETR 50%	1938 €
		Fonds Propres	1938 €
TOTAL	3876 €	TOTAL	3876 €

Point N° 6 : Motion pour une extension à l'ensemble de la région Grand Est de l'écotaxe autorisée par l'ordonnance présentée le 26 mai 2021 en Conseil des Ministres.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la motion suivante, visant à demander l'extension de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

Monsieur le Maire a rappelé le contexte législatif de la création de cette écotaxe limitée à la seule Collectivité européenne d'Alsace (C.E.A.).

- La loi du 2019-816 du 2 août 2019 a acté la création de la C.E.A. par la fusion des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.
- Lors du Conseil des Ministres du 26 mai 2021, il a été présenté une ordonnance fixant les modalités d'instauration d'une taxe sur le transport routier de marchandises au profit de la seule C.E.A.
- Cette ordonnance est parue au Journal Officiel de la République Française le 27 mai 2021 et ouvre la possibilité à la mise en place de cette taxe sur le territoire de la C.E.A.

Monsieur le Maire a rappelé que plusieurs sénateurs de Lorraine et d'Alsace avaient introduit dans la loi la possibilité d'étendre l'écotaxe à d'autres départements du Grand Est. Malheureusement, cet amendement voté à l'unanimité du Sénat n'a pas été retenu par l'Assemblée nationale et le Gouvernement.

Monsieur le Maire a également rappelé que l'autoroute A 35, traversant l'Alsace du nord au sud, est aujourd'hui saturée par le report du flux de camions en transit internationaux qui évitent ainsi les écotaxes poids lourds mises en place en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en République tchèque...

Monsieur le Maire souligne que, si la mise en place de l'écotaxe est une excellente chose pour nos voisins alsaciens, le risque de voir ce transit international se reporter sur l'A4 et l'A31, et plus généralement vers les routes et autoroutes des autres départements de la région Grand Est, est très important. Ce report de circulation va se traduire par des difficultés très importantes supplémentaires de déplacement, en particulier sur l'axe Luxembourg – Metz – Nancy – Dijon.

Monsieur le Maire précise que ce report de trafic et la saturation des axes de circulation sont également des risques pour l'emploi et les entreprises, un danger pour la santé publique, pour l'environnement et pour le climat.

En conséquence, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal de VATIMONT, à l'unanimité,

- adopte la motion suivante :
Le conseil municipal de VATIMONT réuni le 08 JUIN 2021 demande au Gouvernement l'extension immédiate de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.
- charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette motion.

VATIMONT, le 08 Juin 2021.

Le Maire
Philippe BELVOIX